

Union Pongiste Roz-Baguer

Club N°03350074

20ème TOURNOI RÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE

Dimanche 23 Avril 2023

Salle Omnisports de Beauregard, rue Amiral Duperré

35120 BAGUER MORVAN

REGLEMENT

Article 1 : L'Union Pongiste Roz-Baguer organise son tournoi régional annuel le **Dimanche 23 Avril 2023, salle omnisports de Beauregard, rue Amiral Duperré à BAGUER MORVAN.**

Article 2 : Le Règlement est celui de la FFTT et les épreuves sont placées sous son contrôle.

Article 3 : Le tournoi comportera huit tableaux :

Tableau C : **5 à 10**, début à 9h.

Tableau B : **5 à 8**, début à 10h.

Tableau F : **Féminines jusqu'à 14**, début à 10h.

Tableau D : **5 à 12**, début à 11h.

Tableau A : **5 à 6**, début à 12h.

Tableau E : **5 à 15**, début à 13h

Tableau G : **Minimes à Juniors**, début à 14h.

Tableau H : (si l'horaire le permet) : **Double Total < 2400 points.**

Article 4 : Les points pris en compte seront les points officiels figurant sur la licence deuxième phase 2022/2023. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 5 : Un joueur senior ne peut s'engager que dans deux tableaux maximum. Il pourra néanmoins s'engager dans un troisième tableau s'il n'est plus en course dans aucun tableau. Un jeune ne peut s'engager que dans trois tableaux maximum : le tableau G et/ou deux tableaux seniors. Une joueuse senior peut s'engager dans trois tableaux maximum : le tableau F et/ou deux autres tableaux seniors. Une joueuse jeune peut s'engager dans trois tableaux maximum : le tableau F ou G et/ou deux autres tableaux.

Article 6 : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau s'il n'y a pas minimum 8 inscriptions. Pour tout tableau, si moins de 24 inscrits, les dotations seront diminuées de moitié.

Article 7 : Les joueurs se présenteront au pointage 30 min avant le début des tableaux.

Article 8 : **Les balles plastiques homologuées ITTF seront fournies par les joueurs.**

Article 9 : Tout joueur non présent à la table après 3 appels de son nom sera éliminé du tournoi sans qu'il puisse réclamer remboursement partiel ou total de son engagement.

Article 10 : Les joueurs seront répartis par poules de 3 ou 4 joueurs. Il y aura deux qualifiés par poule pour le tableau à élimination directe.

Article 11 : Les parties se dérouleront toutes au meilleur des cinq manches.

Article 12 : La clôture des engagements se fera 30 minutes avant le début de chaque tableau. Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.

Article 13 : Le droit d'inscription est fixé à 7 euros par tableau, sauf le tableau G (jeunes) à 6 euros. Le tableau H (double) est fixé à 8 euros par équipe. Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.

Article 14 : Renseignements et Inscriptions **avant le samedi 22 Avril 21h :**

Tél : Julien Carré 06.20.32.12.88 ou Mail : carre.julien35@orange.fr

Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.

Article 15 : Tous litiges et réclamations seront examinés par le juge arbitre. Le Juge Arbitre est Mr GOUSSET Vincent (JA3). Le directeur des épreuves est Mr CARRE Julien (JA1). Tout engagement est l'acceptation à ce règlement.

Article 16 : Le club organisateur décline toute responsabilité pénale et civile pour les accidents corporels, matériels ainsi que pour les vols et pertes dont pourraient être victimes joueurs et spectateurs.

Article 17 : Les résultats comptent pour les classements individuels.